

EAU &
ENVIRONNEMENT
AGROALIMENTAIRE
NUMÉRIQUE &
CYBERSÉCURITÉ
SANTÉ
CÉRAMIQUES
ET TRAITEMENT
DE SURFACE
ÉLECTRONIQUE
PHOTONIQUE



APPEL À PROJETS FILIÈRES D'EXCELLENCE

*Vous avez un projet d'entreprise, dans l'une des 6 filières d'excellence,
qui répond à un besoin sur notre territoire ?*

Répondez à l'appel à projets lancé par Limoges Métropole !

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER SUR

limoges-metropole.fr

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ATTRACTIVITÉ
& DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Qui peut-répondre

- > **Les porteurs de projet** souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de Limoges Métropole.
- > **Les start-up** de moins de 3 ans.
- > **Toutes les entreprises** (PME) immatriculées au Répertoire des entreprises et des établissements souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire de Limoges Métropole.

Projets éligibles

Les projets doivent :

- > **répondre à un besoin non, peu ou mal couvert sur le territoire.** Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il doit contribuer au maintien d'une activité stratégique de la filière concernée.
- > **s'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence** : santé, numérique & cybersécurité, céramiques et traitement de surface, électronique & photonique, eau & environnement, agroalimentaire.
- > **conduire à la création ou à la reprise d'une entreprise ou au développement d'une nouvelle activité par une entreprise existante**

Modalité de soutien

- > Une **dotation financière plafonnée à 20 000 €** dans le respect du régime d'aides applicable.
- > Une **immersion au sein de l'écosystème local** : présentation principaux acteurs de la filière, grands comptes, clusters, financeurs
- > Un **accompagnement personnalisé du projet** intégrant le suivi par une structure expert de la filière et un accompagnement à la recherche immobilière et foncière
- > Une **communication** sur le projet dans le magazine « Le Métropol' »

Un **plancher d'investissement est fixé à 5 000 € H.T.** Le montant des dépenses éligibles n'est pas plafonné.

Dépenses éligibles

Toutes les dépenses permettant la réalisation des projets retenus (expertises internes et externes, investissements matériels ou immobiliers, animation , R&D, frais de propriété intellectuelle, frais de personnel dédié au projet, ...).

Critères de sélection des projets

Les porteurs de projets devront déposer un dossier de candidature et seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- > La qualité du porteur et sa capacité à mener le projet
- > La faisabilité et la viabilité du projet : robustesse du modèle économique
- > L'adéquation de l'activité avec les besoins des filières d'excellence
- > Les retombées économiques, sociales, environnementales et les emplois potentiels générés par le projet
- > L'inscription dans l'écosystème local

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à projets : 8 juillet 2024

Dates de relève de l'appel à projets (3 levées avec un dépôt des dossiers) :

- > 30 octobre 2024 à 17h
- > 30 avril 2025 à 17h
- > 30 octobre à 17h

Date de clôture de l'appel à projets : 30 octobre 2025 à 17h (dernière levée).

[*Consulter les mentions RGPD](#)

Renseignements

pde@limoges-metropole.fr

Tel : 05 55 42 32 59